

Image not found or type unknown



Procédure pour une division foncière non soumise au lotissement

Par **crepe44**, le **19/08/2013** à **16:32**

Bonjour à tout le monde,

J'ai une question concernant la division foncière d'un terrain, pour une division non soumise au régime du lotissement.

Quelle est la procédure pour réaliser une division foncière ? Faut-il obligatoirement passer par un notaire ou un géomètre expert ?

Merci d'avance pour vos réponses[smile3]